

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du lundi 07 juillet 2025 à 18 heures

Séance ouverte à 18 h 00.

Etaient présents : Monsieur Denis HONORE, Maire, Président de séance, Mesdames Patricia ANAHORY SILVA, Gladys BONNET TREMOUIHAC, Marion FRAISSE, Sandra FRISON, et Messieurs Florian ARNAUD, Maximilien CAVATA, Stéphane DESGLENE, Dominique DILIGENT, Clément PELISSIER.

Etaient absents excusés : Mesdames Sylviane DESGRAND Jessica MEYRAND-ROUILLER, Blandine MONTERIMARD, Messieurs, David BONNET pourvoit à Jessica MEYRAND-ROUILLER, Vincent CHENEVIER.

Madame Marion FRAISSE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour une délibération : Convention de gestion de la structure d'accueil collectif de mineurs Vallée de la Vocance.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Affaire n° 1 : Crédit d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 15 heures hebdomadaire d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 2 : Indemnités de départ en retraite

Le conseil décide d'attribuer une prime pour le départ en retraite de M. Patrick SARTRE.

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 3 : Tarif cantine, garderie 2025/2026

, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la mise en place des nouveaux tarifs :
Pour les familles de Villevocance :

Cantine : 4,30 €

Garderie : 1,10 € (tarif inchangé)

Pour les familles non contribuables sur la commune :

Cantine : 4,60 €

Garderie : 1,20 €

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 4 : Rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté d'agglomération

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo au cours des exercices 2018 à 2023,

Voté à l'unanimité

Affaire n° 5 : Convention de gestion de la structure d'accueil collectif de mineurs Vallée de la Vocance

Le conseil municipal accepte l'avenant de la convention de gestion de la structure d'accueil collectif de mineurs Vallée de la Vocance.

Cet avenant a pour objet de préciser les changements qui vont intervenir pour l'année 2025, à savoir :

- Le lieu d'accueil des enfants,
- Les dates d'ouverture de l'accueil,
- La somme de la subvention de fonctionnement en fonction du bonus territoire.

Voté de l'unanimité

La séance est levée à 18 h 10.